



REGLEMENT DE LA COURSE NATURE TOUT CATTENOM COURT BY NIGHT EDITION 2026

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits sur l'épreuve du Tout Cattenom Court By Night édition 2026.

S'agissant d'une épreuve sportive dont le parcours emprunte des chemins ou sentiers forestiers, il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés. Les participants à cette épreuve déclarent connaître et accepter le présent règlement et s'engagent à respecter la charte éthique couvrant l'évènement.

1) L'épreuve.

L'association Tout Cattenom Court organise le Samedi 17 Octobre 2026 à 19h00, la 4^{ème} édition du « Tout Cattenom Court By Night ». Cette épreuve est ouverte aux coureurs sur la distance de 13 km. Le départ et l'arrivée de l'épreuve se fera sur le parking de la retenue du Mirgenbach (D56) Le rassemblement des concurrents sur l'épreuve aura lieu sur la ligne de départ, un quart d'heure avant le départ de la course. Le temps limité imparti aux coureurs pour boucler l'épreuve est de 2h30. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront soumis aux règles du code de la route.

L'organisation se réserve le droit de :

Modifier les parcours prévus initialement en fonction des différentes contraintes (météo, autorisations...)

D'annuler l'épreuve pour tout motif qui mettrait le coureur en danger ou en cas de force majeure.

2) Les inscriptions.

Chaque participant doit prendre conscience que ce genre d'épreuve en milieu naturel comporte des risques et qu'il doit être à même de juger s'il en est physiquement capable.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

L'âge minimum requis pour participer à l'épreuve est, suivant le règlement FFA, ouvert à partir de la catégorie cadet H et F (+ 16 ans)

Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement, quelle que soit la raison, ne sera effectué. Il en est ainsi en particulier en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur.

L'ouverture des inscriptions est fixée au 15 Juin 2026.

La clôture des inscriptions est fixée au 16 Octobre 2026 à 23h00.

2.1 Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font en ligne à partir du site Internet <https://www.gotiming.fr/evenement> et le paiement directement à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Les droits d'engagement pour participer au Tout Cattenom Court By Night édition 2026.

- 13 km : 16€ plus les frais bancaire.

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs ont limités le nombre d'inscrits à 500 participants pour l'ensemble de l'épreuve.

2.2 Pass Prévention Santé. (<https://pps.athle.fr/>)

Le Parcours de Prévention Santé devient le Pass Prévention Santé (PPS)

Titre de participation délivré par la **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)**, obligatoire pour participer à toutes les compétitions running en France. Celui-ci sera valide pour une durée d'une année au prix de 5€.

Le **Pass Prévention Santé (PPS)** est un dispositif mis en place par la **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)** pour les pratiquants de course à pied / running, surtout en compétition.

Il **remplace le certificat médical** pour s'inscrire à la plupart des compétitions de running (10 km, semi, marathon, trails non techniques, etc.).

- Titre de participation incluant une responsabilité civile
- Obligatoire pour participer à toutes les compétitions running
- Accès privilégié aux contenus coaching santé.

Le Pass Prévention Santé (PPS) est une initiative officielle de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), qui supprime l'obligation du certificat médical pour les majeurs non licenciés.

Ce dispositif, reconnu par l'ensemble des organisateurs d'événements running comprend le parcours de sensibilisation en ligne sur la prévention santé et la pratique sportive responsable remplaçant le certificat médical, conformément à la loi du 2 mars 2022.

L'objectif : simplifier les démarches administratives tout en renforçant la prévention des risques liés à la course à pied.

Et pour les mineurs ?

Les coureurs mineurs ne réalisent pas le Pass de Prévention Santé. Avant chaque course, ils doivent **remplir un questionnaire de santé gratuit**, avec l'aide d'un parent. À la fin du questionnaire, **une attestation valable uniquement pour cette course** est délivrée automatiquement. (<https://pps.athle.fr/>)

2.3 Oubli des justificatifs pour inscription.

Aucun dossard ne sera délivré sans le respect des conditions liées au point 2.2.

2.4 Assurance.

Tout Cattenom Court est titulaire d'un contrat d'une assurance responsabilité civile Multi Asso CIC 058004117 souscrit pour l'épreuve du Tout Cattenom Court By Night pour la durée de l'événement.

Les concurrents licenciés FFA ou autres bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ou affiliations diverses. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou encore en cas de vol.

3) Dossard.

Les dossards seront équipés de puce collées au dos de celui-ci.

3.1 Retrait des dossards.

Le retrait des dossards pourra s'effectuer le Vendredi 16 Octobre 2026 de 14h00 à 18h00 au magasin Décathlon de Yutz ([Zac Meilbourg, Rte d'Illange, 57970 Yutz](#))

Samedi 17 Octobre 2026: De 17h00 jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Attention : Pour le retrait des dossards, l'organisateur est susceptible de demander une pièce d'identité.

Lors de la course, **la lampe frontale est obligatoire**, il est également fortement conseillé d'être doté d'un téléphone portable d'une couverture de survie et de noter les numéros du PC course : **0612169475 et 0630145104**

Aucun dossard ne sera expédié par la poste ou autre moyen.

3.2 Visibilité du dossard.

Les dossards doivent être fixés soit par 4 épingles sur maillot ou par un porte dossard. Celui-ci doit être positionné sur le devant du haut du corps de façon à ce qu'il soit vu par la direction de course et les baliseurs.

3.3 Changement de dossard.

Chaque inscription est unique, de ce fait le dossard est nominatif ainsi que sa puce. Si toutefois une personne inscrite désirait donner son dossard à un ami, il est obligatoire le jour du retrait des dossards d'en avvertir les bénévoles du retrait des dossards. De ce fait, le nouveau concurrent devra fournir son Pass Prévention Santé.

4) Parcours.

4.1 Balisage.

La course nature « Tout Cattenom Court By Night » est une course pédestre disputée pour l'essentiel sur sentiers et chemins forestiers de la commune de Cattenom. L'organisation tient à préciser qu'en tant que « Course Nature», le balisage sera effectué par des jalons, de la rubalise, du fléchage ainsi que des marquages au sol. Ceci implique de la part des concurrents une certaine vigilance au balisage. Des signaleurs seront positionnés sur divers points du parcours pour vous orienter. En cas de sortie du parcours, le ou les coureurs devront retrouver celui-ci par leur propre moyen. Ceci fait partie du jeu ! L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du temps perdu par un coureur égaré. Il ne sera procédé à aucun rattrapage de temps. Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la course ou au plus tard le lendemain. Les propriétés privées ouvertes exceptionnellement pour ces courses ne pourront être traversées que par les concurrents, les accompagnateurs et les chiens sont interdits.

Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

4.2 Chronométrage.

Le chronométrage par puce électronique sera assuré par Gotiming. Chaque concurrent disposera d'une puce UHF collée au dos du dossard qui n'aura pas à être restituée à l'arrivée. Pour assurer le bon fonctionnement du système, le dossard ne devra pas être plié et la puce ne devra pas être décollée ou déplacée. Pas de puce pas de temps, pas de classement.

4.3 Ravitaillements.

1 ravitaillement de fin de course attendra tous les concurrents à l'arrivée.

Respectez l'environnement en pensant à garder sur vous vos emballages de barres de céréales et les jeter soit au point de ravitaillement soit à l'arrivée. Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature sera mis hors course.

IMPORTANT : Dans le cadre d'un événement sportif placé sous le signe Écoresponsable, il n'y aura pas de gobelets sur les points de ravitaillements.

4.4 Abandon.

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des bénévoles situés sur le parcours et lui rendront leur dossard. Ils seront mis hors-course et autorisés à quitter le parcours par leurs propres moyens et sous leur propre responsabilité.

4.5 Sécurité et assistance médicale

Une équipe de secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Chacun s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.

L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.

A cet effet, les numéros de téléphone du PC de course seront inscrits sur les dossards.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

Des signaleurs sont disposés à différents endroits du parcours (traversées de route, croisements, changements de direction).

Chacun est attentif à respecter le code de la route sur les passages ouverts à la circulation.

Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

4.6 Interdiction.

Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés sauf organisation.

Les chiens même tenus en laisse ne sont pas autorisés.

5) Récompenses et résultats.

- Chaque concurrent se verra remettre un lot souvenir pour cette édition du Tout Cattenom Court By Night.
- Récompense aux 3 premiers Hommes et 3 premières Femmes du classement scratch.

Les résultats seront affichés sur panneaux à l'emplacement de l'arrivée de la course.

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs pour la course Tout Cattenom Court By Night.

La remise des prix aura lieu sur le site d'arrivée. La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire.

6) Facilités.

Un parking voiture sera disponible.

7) Médias / Droit à l'image.

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet, brochures...).

Les participants autorisent à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de leur image au profit de l'organisateur.

8) Règles à respecter.

8.1 Disqualification.

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...hors poubelles prévues à cet effet)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.

Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs. Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles et spectateurs.

- **8.2 Engagement.**

Les participants s'engagent à :

- ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- ne pas s'écarter des parcours.
- respecter les bénévoles.

9) Annulation.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, ...). En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

10) Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. -Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

Par son inscription, chaque concurrent confirme avoir pris connaissance et adhère sans restriction aucune au présent règlement.

